

---

# CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION ORDINAIRE 1981-1982

---

12 MAI 1982

## **PROJET DE DÉCRET**

**contenant le budget des dépenses  
de la Région Wallonne pour l'année budgétaire 1982 —  
Partie Ministère de la Région Wallonne**

---

## I N D E X

	Page
Projet de décret .....	4

### TABLEAU ANNEXE AU PROJET DE DECRET

Titre I.- Dépenses courantes : .....	10
Section 02.- Dépenses de cabinet du Président de l'Exécutif régional wallon .....	10
Section 03.- Dépenses de cabinet du Ministre de l'Economie wallonne .....	11
Section 04.- Dépenses de cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne, chargé de la Tutelle et des Relations extérieures .....	12
Section 05.- Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour le Budget et l'Energie .	13
Section 06.- Dépenses de cabinet du Ministre des Technologies nouvelles et des P.M.E., de l'Aménagement du Territoire et de la Forêt pour la Région wallonne .....	14
Section 07.- Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour l'Eau, l'Environnement et la Vie rurale .....	15
Section 08.- Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour le Logement et l'Informatique .....	16
Section 31.- Politique générale et administration régionale .....	17
Section 32.- Recherche appliquée en matière économique .....	20
Section 33.- Aménagement du territoire. Rénovation urbaine et rurale .....	21
Section 34.- Expansion économique régionale .....	23
Section 35.- Emploi .....	24
Section 36.- Logement .....	26
Section 38.- Enlèvement et traitement de déchets solides .....	28
Section 40.- Politique de l'eau et de l'environnement .....	29
Section 41.- Chasse, pêche et forêts. Conservation de la nature .....	31
Section 42.- Politique énergétique .....	32
Section 43.- Relations avec les pouvoirs locaux .....	33
Section 44.- Politique extérieure de la Région .....	34
Section 45.- Exploitation des ressources naturelles .....	35
Section 90.- Charges de la Dette de la Région .....	35
Titre II.- Dépenses de capital : .....	37
Partie I.- Crédits destinés à la réalisation du programme d'investissements .....	37
Section 31.- Politique générale et administration régionale .....	37
Section 32.- Recherche appliquée en matière économique .....	37
Section 33.- Aménagement du territoire. Rénovation urbaine et rurale .....	38
Section 34.- Expansion économique régionale .....	40
Section 36.- Logement .....	41
Section 38.- Enlèvement et traitement de déchets solides .....	41
Section 40.- Politique de l'eau et de l'environnement .....	42
Section 41.- Chasse, pêche et forêts. Conservation de la nature .....	44
Section 42.- Politique énergétique .....	45
Section 43.- Relations avec les pouvoirs locaux .....	46
Section 45.- Exploitation des ressources naturelles .....	47
Section 51.- Crédits parallèles .....	48

Partie II.- Crédits qui ne sont pas destinés à la réalisation du programme d'investissements .....	49
Section 02.- Dépenses de cabinet du Président de l'Exécutif régional wallon .....	49
Section 03.- Dépenses de cabinet du Ministre de l'Economie wallonne .....	49
Section 04.- Dépenses de cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne, chargé de la Tutelle et des Relations extérieures .....	50
Section 05.- Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour le Budget et l'Energie .	50
Section 06.- Dépenses de cabinet du Ministre des Technologies nouvelles et des P.M.E., de l'Aménagement du Territoire et de la Forêt pour la Région wallonne .....	51
Section 07.- Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour l'Eau, l'Environnement et la Vie rurale .....	51
Section 08.- Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour le Logement et l'Informatique .....	52
Section 31.- Politique générale et administration régionale .....	52
Section 32.- Recherche appliquée en matière économique .....	53
Section 33.- Aménagement du territoire. Rénovation urbaine et rurale .....	53
Section 34.- Expansion économique régionale .....	54
Section 36.- Logement .....	55
Section 38.- Enlèvement et traitement de déchets solides .....	56
Section 40.- Politique de l'eau et de l'environnement .....	56
Section 41.- Chasse, pêche et forêts. Conservation de la nature .....	58
Section 43.- Relations avec les pouvoirs locaux .....	58
Section 90.- Charges de la Dette de la Région .....	59
Titre IV.- Section particulière : .....	60
Partie I.- Opérations courantes .....	60
Partie II.- Opérations de capital .....	63
Titre V.- Entreprise d'Etat .....	69

# PROJET DE DÉCRET

## contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne pour l'année budgétaire 1982 — Partie Ministère de la Région Wallonne

L'Exécutif régional wallon présente au Conseil régional wallon le projet de décret dont la teneur suit :

### CREDITS POUR DEPENSES COURANTES (TITRE I) ET POUR DEPENSES DE CAPITAL (TITRE II).

#### Article 1er.

Il est ouvert, pour les dépenses de la politique régionale wallonne afférentes à l'année budgétaire 1982, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs.)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
TITRE I.			
Dépenses courantes	10 757,2	69,0	86,5
TITRE II.			
Dépenses de capital	7 726,6	5 030,7	6 410,7
Totaux	18 483,8	5 099,7	6 497,2

Ces crédits sont énumérés aux Titres I et II du tableau annexé au présent décret.

Des autorisations d'engagement sont en outre accordées pour un montant de 16 755 millions de francs. Elles sont détaillées aux articles ci-après.

#### DISPOSITIONS COMMUNES AUX TITRES I ET II.

#### Art. 2.

En vue de supprimer progressivement les fonds spéciaux inscrits au Titre IV, section particulière, les Membres de l'Exécutif sont autorisés à payer directement aux créanciers de la Région les dépenses imputables aux articles ouverts aux Titres I et II même lorsque le libellé budgétaire vise des transferts aux fonds spéciaux.

Art. 3.

Nonobstant toute disposition contraire, contenue dans une loi ou un arrêté antérieur au 1er octobre 1980, les Membres de l'Exécutif sont autorisés à allouer les subventions autorisées par le présent décret, par arrêté de l'Exécutif ou par arrêté pris en vertu d'une délégation de l'Exécutif.

DISPOSITIONS PARTICULIERES  
RELATIVES AUX DEPENSES COURANTES.

Art. 4.

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant maximum de 10 000 000 de francs peuvent être consenties aux comptes extraordinaires du Ministère de la Région wallonne, ou des autres Ministères ordonnateurs des dépenses régionales wallonnes, à l'effet de payer, les créances n'excédant pas 100 000 francs.

Art. 5.

Les Membres de l'Exécutif régional wallon sont autorisés à prendre au nom de la Région l'engagement de payer, aux organismes financiers, l'intérêt et l'amortissement, des sommes qu'ils ont payées pour compte de la Région, à titre de primes ou de réductions d'intérêt, aux constructeurs et aux acheteurs de logements sociaux. Le montant total des primes accordées en 1982 est limité à 400 000 000 de francs.

Art. 6.

Sont autorisés l'engagement, l'ordonnancement et le paiement, à charge de l'article 12.28 inscrit à la section 31, Titre I, des dépenses de toute nature, y compris les rémunérations, engagées avant le 23 décembre 1981 et non encore apurées, relatives au fonctionnement des cabinets des Membres de l'Exécutif dissous le 23 décembre 1981.

DISPOSITIONS PARTICULIERES  
RELATIVES AUX DEPENSES DE CAPITAL.

Art. 7.

Le Président et les Membres de l'Exécutif régional wallon peuvent consentir des avances sur les interventions financières de la Région dans les dépenses afférentes aux travaux d'épuration d'eaux usées.

Ces avances ne peuvent excéder :

- a) 30 % du montant des marchés attribués d'une valeur inférieure à 50 millions de francs;
- b) 25 % du montant des marchés attribués d'une valeur comprise entre 50 et 200 millions de francs;
- c) 20 % du montant des marchés attribués d'une valeur supérieure à 200 millions de francs.

Le montant de l'intervention de la Région déterminé lors de la désignation de l'adjudicataire sert de référence au calcul de l'avance.

Cette somme sera versée à l'Intercommunale bénéficiaire, au reçu, par l'Administration, de l'ordre de commencer les travaux.

SECTION PARTICULIERE (TITRE IV).

Art. 8.

Les opérations effectuées sur les fonds spéciaux figurant au Titre IV du tableau annexé au présent décret sont évaluées à 9 908 500 000 de francs pour les recettes et à 12 726 800 000 de francs pour les dépenses.

Art. 9.

Le mode de disposition des avoirs mentionnés aux fonds inscrits au Titre IV du tableau annexé au présent décret est indiqué en regard du numéro de l'article ou du littéra se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des Comptes sont désignés par l'indice A.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé à l'intervention du Ministre des Finances sont désignés par l'indice B.

Art. 10.

Des autorisations nouvelles d'engagement se rapportant à l'article 60.01 - Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale - sont accordées pour l'année 1982 à concurrence de :

- dépenses courantes :

Secteur Affaires économiques .....	1 100 000 000	F
Secteur Classes moyennes .....	1 080 000 000	F
Secteur Agriculture .....	50 000 000	F

- dépenses de capital :

Secteur Affaires économiques :

- Application des lois d'expansion...	4 890 000 000	F
- Restructurations et interventions spéciales (décisions de l'Exécutif postérieures au 30 juin 1982) .....	400 000 000	F
- Fonds de rénovation industrielle, part régionale (décisions de l'Exé- cutif postérieures au 30 juin 1982	200 000 000	F
Secteur Classes moyennes .....	120 000 000	F
Secteur Agriculture .....	140 000 000	F
Secteur Finances .....	0	F
Secteur Santé publique .....	30 000 000	F
Secteur Travaux publics .....	160 000 000	F

Ce plafond des autorisations d'engagement est majoré des remboursements obtenus ou à obtenir, notamment du Fonds européen de Développement régional.

Art. 11.

Moyennant l'autorisation de l'Exécutif de la Région wallonne, le Président et les Membres de l'Exécutif régional wallon, pour les objets qui relèvent de leur compétence respective, peuvent disposer, en ce qui concerne l'article 60.01, des crédits prévus à toutes fins utiles, dans le cadre de la politique économique régionale, quelle que soit la nature des dépenses à prendre en charge.

Art. 12.

Il est créé, au Titre IV, section particulière, partie I, section 32, un fonds nouveau, "Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le F.E.D.E.R.". Ce fonds est revêtu de l'indice B.

Art. 13.

L'indice A du mode de disposition du Fonds de la Région wallonne, inscrit à l'article 66.05 de la section 31 du Titre IV (section particulière, parties I et II) est remplacé par l'indice B. Le Fonds peut être utilisé à titre de relais pour des interventions au profit d'entreprises en difficultés".

TITRE V.- ENTREPRISE D'ETAT.

Art. 14.

Est approuvé le budget de l'entreprise d'Etat "Complexe du Barrage de Nisramont" de l'année 1982 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 28 600 000 de francs pour les recettes et à 28 600 000 de francs pour les dépenses.

AUTRES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR LE DECRET BUDGETAIRE.

Art. 15.

Des autorisations nouvelles d'engagement sont accordées pour :

- 1° le Fonds des Nuisances (Titre IV, section 38, article 60.08) à concurrence de .... 70 000 000 F
- 2° le Fonds des Nuisances (Titre IV, section 40, article 60.04) à concurrence de .... 230 000 000 F
- 3° la rénovation des sites wallons (Titre IV, section 33, article 60.04) à concurrence de ..... 135 000 000 F
- 4° l'épuration des eaux usées, secteur privé (Titre I, section 40, article 31.30 et Titre II, section 33, article 51.30) à concurrence de ..... 5 000 000 F

Art. 16.

Les Membres de l'Exécutif régional wallon peuvent autoriser les organismes indiqués ci-après à souscrire des engagements, jusqu'au montant indiqué en regard de chaque organisme :

- Société nationale du Logement : 2 925 000 000 F
- Société nationale terrienne : 1 400 000 000 F
- Ligue des Familles nombreuses : 1 840 000 000 F

Art. 17.

Les Membres de l'Exécutif régional wallon sont autorisés à prendre au nom de la Région l'engagement de payer l'intérêt et l'amortissement, des prêts accordés par le Crédit communal de Belgique en lieu et place des subventions aux administrations publiques subordonnées en faveur de l'exécution des travaux soumis à leur contrôle.

Ces engagements peuvent porter en 1982 sur un volume de prêts ne dépassant pas :

- 1° 950 millions de francs pour les travaux ressortissant au Ministère des Travaux publics et au Ministère de la Justice (voiries, bâtiments, églises, égouttage);
- 2° 600 millions de francs pour les travaux ressortissant au Ministère de la Santé publique et relatifs à la politique de l'eau (production, distribution, épuration);
- 3° 30 millions de francs pour les autres travaux ressortissant du Ministère de la Santé publique (traitement des déchets, abattoirs).

Art. 18.

Les Membres de l'Exécutif régional wallon sont autorisés à accorder, par décision délibérée en Exécutif régional wallon, la garantie supplétive de la Région wallonne au remboursement total ou partiel en principal, intérêts et accessoires, d'emprunts d'aide extraordinaire et comptabilisés comme tels, souscrits auprès du Crédit communal de Belgique par des communes.

Cette garantie ne pourra toutefois être accordée qu'aux communes qui déposeront un plan d'assainissement de leurs finances et accepteront, pour en garantir l'exécution, des modalités particulièrement contraignantes de tutelle.

Art. 19.

Les engagements autorisés par les articles 10, 15 et 17 sont soumis au visa du contrôleur des engagements et à la Cour des Comptes.

Avant le 10 de chaque mois, le contrôleur des engagements transmet à la Cour des Comptes, avec les documents justificatifs, un relevé établi en trois exemplaires et mentionnant, d'une part, le montant des engagements visés au cours du mois écoulé et, d'autre part, le montant des engagements visés depuis le début de l'année.

La Cour des Comptes renvoie au Ministre qui a le budget dans ses attributions un exemplaire, visé, de ce relevé.

Art. 20.

A titre transitoire, les crédits non dissociés inscrits aux titre I et II peuvent être traités comme des crédits dissociés.

Fait à Bruxelles, le 12 mai 1982.

Le Ministre-Président de la Région wallonne,  
chargé de la Tutelle et des Relations extérieures,

André DAMSEAUX

Le Ministre de l'Economie wallonne,

Jean-Maurice DEHOUSSE

Le Ministre de la Région wallonne  
pour le Budget et l'Energie,

Philippe BUSQUIN

Le Ministre des Technologies nouvelles et des  
P.M.E., de l'Aménagement du Territoire et  
de la Forêt pour la Région wallonne,

Melchior WATHELET

Le Ministre de la Région wallonne pour l'Eau,  
l'Environnement et la Vie rurale,

Valmy FEAX

Le Ministre de la Région wallonne pour  
le Logement et l'Informatique,

André BERTOUILLE

BUDGET DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1982.

TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 02.					
Dépenses de cabinet du Président de l'Exécutif régional wallon.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 1.- Salaires et charges sociales.					
11.01	-	Traitement et frais de représentation du Président de l'Exécutif .....	-	-	-
11.02	-	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet du Président de l'Exécutif .....	-	-	-
Totaux pour le § 1.			-	-	-
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.06	-	Loyer des biens immobiliers occupés par le Cabinet en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.- Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments .....	-	-	-
12.07	-	Frais de premier établissement du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.) .....	-	-	-
12.19	-	Frais de fonctionnement du Cabinet .....	-	-	-
Totaux pour le § 2.			-	-	-
Totaux pour le chapitre I.			-	-	-
Totaux pour la section 02.			-	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 03.					
Dépenses de cabinet du Ministre de l'Economie wallonne.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 1.- Salaires et charges sociales.					
11.01	-	Traitement et frais de représentation du Membre de l'Exécutif .....	1,8	-	-
11.02	-	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet du Membre de l'Exécutif .....	68,5	-	-
Totaux pour le § 1.			70,3	-	-
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.06	-	Loyer des biens immobiliers occupés par le Cabinet en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.- Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments .....	11,3	-	-
12.07	-	Frais de premier établissement du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.) .....	-	-	-
12.19	-	Frais de fonctionnement du Cabinet .....	18,6	-	-
Totaux pour le § 2.			29,9	-	-
Totaux pour le chapitre I.			100,2	-	-
Totaux pour la section 03.			100,2	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 04.					
Dépenses de cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne, chargé de la Tutelle et des Relations extérieures.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 1.- Salaires et charges sociales.					
11.01	-	Traitement et frais de représentation du Membre de l'Exécutif .....	1,8	-	-
11.02	-	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet du Membre de l'Exécutif .....	69,6	-	-
Totaux pour le § 1.			71,4	-	-
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.06	-	Loyer des biens immobiliers occupés par le Cabinet en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.- Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments .....	12,7	-	-
12.07	-	Frais de premier établissement du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.) .....	3,3	-	-
12.19	-	Frais de fonctionnement du Cabinet .....	18,3	-	-
Totaux pour le § 2.			34,3	-	-
Totaux pour le chapitre I.			105,7	-	-
Totaux pour la section 04.			105,7	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonnan- cement
Section 05.					
Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour le Budget et l'Energie.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 1.- Salaires et charges sociales.					
11.01	-	Traitement et frais de représentation du Membre de l'Exécutif .....	1,8	-	-
11.02	-	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet du Membre de l'Exécutif .....	43,5	-	-
Totaux pour le § 1.			45,3	-	-
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.06	-	Loyer des biens immobiliers occupés par le Cabinet en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.- Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments .....	10,7	-	-
12.07	-	Frais de premier établissement du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.) .....	2,0	-	-
12.19	-	Frais de fonctionnement du Cabinet .....	14,7	-	-
Totaux pour le § 2.			27,4	-	-
Totaux pour le chapitre I.			72,7	-	-
Totaux pour la section 05.			72,7	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonna- cement
Section 06.					
Dépenses de cabinet du Ministre des Technologies nouvelles et des P.M.E., de l'Aménagement du Territoire et de la Forêt pour la Région wallonne.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 1.- Salaires et charges sociales.					
11.01	-	Traitement et frais de représentation du Membre de l'Exécutif .....	1,8	-	-
11.02	-	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet du Membre de l'Exécutif .....	61,0	-	-
Totaux pour le § 1.			62,8	-	-
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.06	-	Loyer des biens immobiliers occupés par le Cabinet en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.- Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments .....	9,0	-	-
12.07	-	Frais de premier établissement du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.) .....	-	-	-
12.19	-	Frais de fonctionnement du Cabinet .....	16,9	-	-
Totaux pour le § 2.			25,9	-	-
Totaux pour le chapitre I.			88,7	-	-
Totaux pour la section 06.			88,7	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 07.					
Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour l'Eau, l'Environnement et la Vie rurale.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 1.- Salaires et charges sociales.					
11.01	-	Traitement et frais de représentation du Membre de l'Exécutif .....	1,8	-	-
11.02	-	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet du Membre de l'Exécutif .....	44,0	-	-
Totaux pour le § 1.			45,8	-	-
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.06	-	Loyer des biens immobiliers occupés par le Cabinet en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.- Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments .....	6,7	-	-
12.07	-	Frais de premier établissement du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.) .....	1,5	-	-
12.19	-	Frais de fonctionnement du Cabinet .....	13,4	-	-
Totaux pour le § 2.			21,6	-	-
Totaux pour le chapitre I.			67,4	-	-
Totaux pour la section 07.			67,4	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 08.					
Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour le Logement et l'Informatique.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 1.- Salaires et charges sociales.					
11.01	-	Traitement et frais de représentation du Membre de l'Exécutif .....	1,8	-	-
11.02	-	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet du Membre de l'Exécutif .....	29,0	-	-
Totaux pour le § 1.			30,8	-	-
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.06	-	Loyer des biens immobiliers occupés par le Cabinet en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.- Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments .....	7,1	-	-
12.07	-	Frais de premier établissement du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.) .....	2,0	-	-
12.19	-	Frais de fonctionnement du Cabinet .....	13,7	-	-
Totaux pour le § 2.			22,8	-	-
Totaux pour le chapitre I.			53,6	-	-
Totaux pour la section 08.			53,6	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## Section 31.

Politique générale  
et administration régionale.

## CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)

## § 1.- Salaires et charges sociales.

11.03	Travaux publics	Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents de travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire, accidenté en service non régi par le statut des agents de l'Etat) .....	4,2	-	-
11.04	Travaux publics	Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat .....	-	-	-
11.05	-	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux .....	-	-	-
Totaux pour le § 1.			4,2	-	-

## § 2.- Achats de biens non durables et de services.

12.01	Travaux publics	Honoraires des avocats et des médecins.- Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales.- Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat.- Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers .....	3,0	-	-
12.02	-	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien .....	-	-	-
12.03	-	Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration .....	-	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
12.04	-	Location d'installations mécanographiques .....	-	-	-
12.05	-	Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transports afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux) .....	-	-	-
12.06	-	Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.- Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments .....	-	-	-
12.07	-	Frais exceptionnels de services et d'acquisition de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.) .....	-	-	-
Totaux pour les articles 12.01 à 12.07.			3,0	-	-
12.28	Travaux publics	Frais de participation à des manifestations diverses dans le pays et à l'étranger.- Frais de représentation, de réceptions, de cérémonies.- Organisation d'expositions, de conférences et de concours.- Autres dépenses de même nature.- Dépenses de toute nature résultant de l'organisation administrative du département, y compris les loyers.- Rémunération des chômeurs mis au travail .....	63,9	-	-
12.50	Travaux publics	Frais d'études, d'expertises, de publications et d'information en matière de régionalisation et de développement régional .....	-	22,0	10,0
12.60	Travaux publics	Frais d'études, d'expertises, de publications et d'information en matière de régionalisation et de développement régional (apurement des engagements en cours) .	380,0	-	-
Totaux pour le § 2.			446,9	22,0	10,0
Totaux pour le chapitre I.			451,1	22,0	10,0

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Autres subventions aux entreprises.

32.01	-	Subventions de toute nature aux entreprises couvrant totalement ou partiellement des frais d'étude, d'expertises, de publication, d'information en matière de développement régional .....	7,0	-	-
Transferts de revenus aux ménages.					
33.01	Travaux publics	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés (y compris années antérieures) .....	4,5	-	-
Totaux pour le chapitre III.			11,5	-	-

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

## Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

41.05	Affaires économiques	Subvention au Conseil économique régional pour la Wallonie et au Conseil économique régional pour le Brabant	51,0	-	-
41.06	Affaires économiques	Subvention à la Société de développement régional pour la Wallonie .....	90,0	-	-
41.07	Affaires économiques	Subvention à la Société régionale d'Investissement pour la Wallonie pour couvrir les frais des agences de reconversion .....	45,0	-	-
41.08	Affaires économiques	Autres subventions .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre IV.			186,0	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
CHAPITRE 01.					
DIVERS.					
Non réparti économiquement.					
01.01	Travaux publics	Crédits destinés au paiement du personnel de l'ancien Conseil régional wallon .....	5,0	-	-
01.02	Travaux publics	Crédit provisionnel destiné à couvrir pour tout le budget les charges résultant de l'augmentation éventuelle de l'indice des prix à la consommation et de la programmation sociale .....	-	-	-
01.03	Travaux publics	Dépenses de toute nature pour l'informatique et la statistique régionales .....	10,0	-	-
01.04	Travaux publics	Dépenses de toute nature pour le fonctionnement de la section wallonne du Bureau du Plan .....	0,6	-	-
Totaux pour le chapitre 01.			15,6	-	-
Totaux pour la section 31.			664,2	22,0	10,0

## Section 32.

Recherche appliquée en matière économique.

## CHAPITRE 01.

## DIVERS.

Non réparti économiquement.

01.01	Affaires économiques	Dépenses de toute nature pour favoriser, par voie d'achats de biens et de services, ou par voie de subventions, le développement des technologies nouvelles	27,0	-	-
Totaux pour le chapitre 01.			27,0	-	-
Totaux pour la section 32.			27,0	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 33.					
Aménagement du territoire. Rénovation urbaine et rurale.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.01	Travaux publics	Honoraires des avocats et des médecins.- Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales.- Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères à l'administration régionale.- Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers .....	2,0	-	-
12.20	Travaux publics	Frais de fonctionnement du collège des chargés de mission pour les territoires ruraux défavorisés de la Région wallonne .....	-	-	-
12.29	Travaux publics	Démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (pour mémoire) .....	-	-	-
12.30	Travaux publics	Frais de fonctionnement des commissions consultatives, notamment des commissions consultatives régionales, prévues par la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme .....	3,0	-	-
12.32	Travaux publics	Frais d'études et de vulgarisation relatifs à l'aménagement du territoire, frais d'experts, frais de publication, d'information et d'animation en matière d'aménagement du territoire et de rénovation urbaine ou rurale (apurement des engagements antérieurs) .....	-	-	40,0
12.33	Travaux publics	01. Frais d'études (en ce compris les frais d'impression).- Généralités.- Etudes juridiques et de vulgarisation.- Plans d'aménagement.- Schémas directeurs .....	-	25,0	14,0
		02. Frais d'études et de vulgarisation, frais d'experts, frais de publication, d'information et d'animation en matière de rénovation urbaine .....	-	-	-
		03. Frais d'études et de vulgarisation relatifs à l'aménagement du territoire, frais d'experts, frais de publication, d'information et d'animation en matière de rénovation rurale .....	-	1,0	1,0

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonnan- cement
12.34	Travaux publics	Frais de toute nature relatifs aux études et à la vulga- risation en matière de remembrement .....	0,5	-	-
		Totaux pour le § 2.	5,5	26,0	55,0
		§ 4.- Réparation et entretien de routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur.			
14.02	Travaux publics	Entretien ordinaire des plantations, parcs, squares, propriété de l'Etat ou de la Région, par le Service du Plan Vert.- Frais de toute nature relatifs à l'entre- tien des plantations, parcs et squares, y compris l'é- quipement du personnel et la réalisation de planta- tions à des fins expérimentales .....	1,5	-	-
14.05	Travaux publics	Aménagement et amélioration de parcs publics et squares sur le domaine de l'Etat dans le cadre du "Plan Vert", y compris les plantations à des fins expérimentales ..	-	3,0	1,5
		Totaux pour le § 4.	1,5	3,0	1,5
		Totaux pour le chapitre I.	7,0	29,0	56,5

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

33.03	Travaux publics	Subventions pour l'organisation d'expositions, de confé- rences et pour des travaux et concours ayant trait à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, affilia- tion à des organismes internationaux .....	-	-	-
33.05	Travaux publics	Indemnités pour l'interdiction de bâtir ou de lotir, prononcée à charge de l'Etat ou de la Région par juge- ments et arrêts des cours et tribunaux .....	-	-	-
33.06	Travaux publics	Subventions en matière de rénovation rurale .....	-	18,0	20,0
		Totaux pour le chapitre III.	-	18,0	20,0
		Totaux pour la section 33.	7,0	47,0	76,5

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## Section 34.

## Expansion économique régionale.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)

## § 2.- Achats de biens non durables et de services.

12.20	Affaires économiques	Frais généralement quelconques nécessités pour la commission permanente pour la restructuration des entreprises .....	35,0	-	-
12.25	Affaires économiques	Achats de biens et de services pour la promotion de l'expansion économique .....	18,5	-	-
12.26	Affaires économiques	Frais d'études en matière industrielle (y compris le développement des systèmes d'information) .....	16,8	-	-
12.27	Classes moyennes	Achats de biens et de services pour la promotion de l'expansion économique .....	12,5	-	-
Totaux pour le § 2.			82,8	-	-
Totaux pour le chapitre I.			82,8	-	-

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Autres subventions aux entreprises.

32.01	Classes moyennes	Subventions aux offices provinciaux des métiers d'art et aux commissions spécialisées de la Commission nationale des métiers d'art et subventions à tous autres organismes chargés de missions en matière de métiers d'art.- A.S.B.L. Interrégio.- Autres subventions .....	2,0	-	-
32.10	Affaires économiques	Subventions de toute nature en vue de l'expansion économique et de la promotion du commerce extérieur .....	2,0	-	-
Totaux pour le chapitre III.			4,0	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

41.07	Affaires économiques	Transfert au Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale. - Secteur Affaires économiques ....	1 950,0	-	-
41.08	Classes moyennes	Transfert au Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale.- Secteur Classes moyennes .....	900,0	-	-
41.09	Agriculture	Transfert au Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale.- Secteur Agriculture .....	20,0	-	-
Totaux pour le chapitre IV.			2 870,0	-	-
Totaux pour la section 34.			2 956,8	-	-

## Section 35.

## Emploi.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)

§ 2.- Achats de biens non durables et de services.

12.23	Emploi et Travail	Dépenses pour actions "décentralisées" par les comités provinciaux pour la promotion du travail .....	2,0	-	-
12:51	Emploi et Travail	Etudes et enquêtes (dont Prix L.E. Troclet, 1 million F)	8,0	-	-
Totaux pour le § 2.			10,0	-	-
Totaux pour le chapitre I.			10,0	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

33.04	Emploi et Travail	Païement à l'intervention de l'Office national de l'Emploi des indemnités d'attente aux travailleurs victimes de certaines fermetures d'entreprises .....	24,0	-	-
33.07	Emploi et Travail	Subside aux institutions de placement gratuit agréées ..	0,5	-	-
Totaux pour le chapitre III.			24,5	-	-

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus à la sécurité sociale

42.01	Emploi et Travail	Subventions à l'Office national de l'Emploi en matière d'emploi .....	105,0	-	-
Totaux pour le chapitre IV.			105,0	-	-
Totaux pour la section 35.			139,5	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 36.					
Logement.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.60	Travaux publics	Frais d'études, d'expertises, de publications, d'information et d'animation en matière de logement .....	0,5	-	-
Totaux pour le § 2.			0,5	-	-
Totaux pour le chapitre I.			0,5	-	-
CHAPITRE III.					
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.					
Transferts de revenus aux ménages.					
33.60	Travaux publics	Subsides aux organismes et groupements qui participent par l'étude ou la propagande à la promotion et à l'aménagement du logement .....	-	-	-
33.65	Travaux publics	Intervention de la Région dans les charges d'intérêts de certains emprunts hypothécaires (arrêté royal du 14 septembre 1981) .....	100,0	-	-
Totaux pour le chapitre III.			100,0	-	-
CHAPITRE IV.					
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.					
Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.					
41.60	Travaux publics	Subside à l'Institut national du Logement pour lui permettre de couvrir ses frais de fonctionnement .....	-	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
41.61	Travaux publics	01. Subside à la Société nationale du Logement et à la Société nationale terrienne pour leur permettre de couvrir : - les intérêts qu'elles doivent à leurs prêteurs jusqu'à concurrence de la différence entre le montant total de ces intérêts et la quote-part annuelle d'intérêt mise à leur charge; - les primes de remboursement qu'elles ont consenties à leurs prêteurs; - la charge supplémentaire résultant pour elles de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée sur le prix de la construction .....  (S.N.L. : 2 527,0 - S.N.T. : 622,0)	3 149,0	-	-
		02. Exécution de l'article 76 du Code du Logement concernant l'octroi d'avantages pour des logements insalubres, insuffisants ou inadaptés .....	320,0	-	-
		03. Exécution de l'article 76 du Code du Logement concernant l'octroi d'allocations de déménagement, de loyer et d'installations en faveur de personnes qui quittent un logement insalubre ou inadapté ...	10,0	-	-
		04.01. Paiement de l'intérêt mis à charge de l'Etat conformément aux arrêtés en la matière, pour les emprunts contractés par le Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique .....	617,0	-	-
		04.02. Paiement des remises d'intérêts accordés aux ouvriers mineurs ainsi que des sommes dues à titre de garantie de bonne fin aux sociétés de crédit intervenantes .....	20,0	-	-
		04.03. Remboursement aux sociétés de construction agréées par la Société nationale du Logement des remises de loyer qu'elles sont tenues d'accorder à leurs locataires, chefs de familles nombreuses .....	70,0	-	-
		Totaux pour l'article 41.61.	4 186,0	-	-
41.62	Travaux publics	Paiement aux organismes de financement de l'intérêt qui leur est dû sur les sommes qu'ils ont payées pour compte de l'Etat ou de la Région, à titre de primes accordées par celui-ci, aux constructeurs et aux acheteurs de logements sociaux .....	261,0	-	-
		Totaux pour le chapitre IV.	4 447,0	-	-
		Totaux pour la section 36.	4 547,5	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 38.					
Enlèvement et traitement de déchets solides.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.51	Santé publique et Famille	09. Etudes et enquêtes .....	15,0	-	-
Totaux pour le § 2.			15,0	-	-
Totaux pour le chapitre I.			15,0	-	-
CHAPITRE IV.					
TRANSFERTS DE REVENUS					
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.					
Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.					
43.20	Santé publique et Famille	Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Région dans les charges d'intérêts d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (abattoirs, déchets) .....	15,0	-	-
Totaux pour le chapitre IV.			15,0	-	-
Totaux pour la section 38.			30,0	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 40.					
Politique de l'eau et de l'environnement.					
CHAPITRE I.					
DEPENSES DE CONSOMMATION.					
(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)					
§ 2.- Achats de biens non durables et de services.					
12.20	Affaires économiques	Etudes des nappes phréatiques, en vue de la fourniture d'eau de qualité à des fins industrielles et domestiques, y compris les indemnités kilométriques et les frais de route et de séjour du personnel chargé de la surveillance des nappes souterraines .....	1,0	-	-
12.21	Santé publique et Famille	Frais divers des Commissions Meuse/Escaut .....	0,1	-	-
12.28	Agriculture	Dépenses relatives à des travaux exécutés par la Région en matière de cours d'eau non navigables et à la gestion d'ouvrages de régulation du régime des eaux .....	25,0	-	-
12.29	Agriculture	Dépenses relatives aux études hydrologiques des cours d'eau non navigables .....	7,0	-	-
12.53	Santé publique et Famille	Dépenses généralement quelconques dans la politique de l'eau, notamment des études et des contrôles .....	1,0	-	-
12.56	Santé publique et Famille	Dépenses relatives à la pollution atmosphérique (y compris années antérieures) .....	20,0	-	-
12.60	Santé publique et Famille	Frais d'études, d'expertises, de publications, d'information et d'animation en matière de l'environnement, en ce compris air-bruit.- Achats et subventions de toute nature .....	20,0	-	-
Totaux pour le § 2.			74,1	-	-
Totaux pour le chapitre I.			74,1	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonnan- cement
CHAPITRE III.					
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.					
Subventions réduisant les loyers et les intérêts.					
31.30	Santé publique et Famille	Subventions aux industries à titre d'intervention de la Région dans les charges d'intérêts des emprunts contractés auprès d'organismes financiers agréés pour le financement d'études et de réalisations en matière de prévention de la pollution des eaux industrielles .	96,0	-	-
Autres subventions aux entreprises.					
32.02	Travaux publics	Crédit destiné à couvrir les frais d'exploitation de l'entreprise d'Etat "Complexe du barrage de Nisramont"	12,0	-	-
Totaux pour le chapitre III.			108,0	-	-

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de revenus aux provinces, communes  
et organismes assimilés.

43.20	Intérieur	Subsides aux intercommunales et communes pour couvrir les dépenses de démergement .....	120,0	-	-
-------	-----------	---	-------	---	---

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
43.30	Santé publique et Famille	Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Région dans les charges d'intérêts d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (eau, épuration, production, distribution .....	650,0	-	-
		Totaux pour le chapitre IV.	770,0	-	-
		Totaux pour la section 40.	952,1	-	-

## Section 41.

Chasse, pêche et forêts.  
Conservation de la nature.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)

## § 2.- Achats de biens non durables et de services.

12.01	Agriculture	Honoraires d'avocats, jetons de présence, etc. ....	0,7	-	-
12.03	Agriculture	Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle.- Habillement et autres menues dépenses d'administration.- Participation du département à des foires, concours et expositions.- Organisation de démonstrations en collaboration avec UGEXPO.- Activités de propagande et autres en faveur d'objectifs d'intérêt agricole.- Partie Eaux et Forêts .....	2,5	-	-
12.60	Agriculture	Dépenses de toute nature en rapport avec : a) l'entretien et la conservation des forêts domaniales (103,0); b) l'entretien et la conservation des réserves naturelles domaniales (2,0); c) les améliorations cynégétiques et ornithologiques en général (2,0) .....	107,0	-	-
12.61	Agriculture	Etudes et subventions de toute nature en matière de chasse, pêche et forêts .....	0,3	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
12.62	Agriculture	Location de biens immobiliers et de droits dans l'intérêt de la conservation de la nature et de la protection du gibier .....	-	-	-
12.70	Agriculture	Etudes en matière de conservation de la nature .....	0,1	-	-
Totaux pour le § 2.			110,6	-	-
Totaux pour le chapitre I.			110,6	-	-

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Autres subventions aux entreprises.

32.60	Agriculture	Encouragement et soutien à des sociétés forestières, de pisciculture, de chasse et d'élevage d'oiseaux indigènes et aux associations s'occupant de la gestion de réserves naturelles et de la conservation de la nature en général.- Interventions dans la conservation des lieux d'hivernage et de repos pour oiseaux .....	1,0	-	-
Totaux pour le chapitre III.			1,0	-	-
Totaux pour la section 41.			111,6	-	-

## Section 42.

## Politique énergétique.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

## (DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)

## § 2.- Achats de biens non durables et de services.

12.60	Affaires économiques	Frais d'études, d'expertises, de publication, d'information et d'animation en matière de politique énergétique régionale .....	4,0	-	-
-------	----------------------	--	-----	---	---

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
12.61	Affaires économiques	Dépenses de toute nature pour développer la pisciculture industrielle .....	1,0	-	-
		Totaux pour le § 2.	5,0	-	-
		Totaux pour le chapitre I.	5,0	-	-

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

33.03	Affaires économiques	Subventions pour l'organisation d'expositions, de conférences et pour des travaux et concours ayant trait à la politique énergétique .....	5,0	-	-
		Totaux pour le chapitre III.	5,0	-	-
		Totaux pour la section 42.	10,0	-	-

## Section 43.

Relations avec les pouvoirs locaux.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)

§ 2.- Achats de biens non durables et de services.

12.51	Travaux publics	Etudes, enquêtes et autres dépenses .....	3,9	-	-
		Totaux pour le § 2.	3,9	-	-
		Totaux pour le chapitre I.	3,9	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
CHAPITRE IV.					
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.					
Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.					
43.01	Travaux publics	Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Région dans les charges d'intérêts des emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux .....	808,3	-	-
43.10	Intérieur	Aides exceptionnelles aux communes nées d'une fusion de communes .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre IV.			808,3	-	-
Totaux pour la section 43.			812,2	-	-

## Section 44.

Politique extérieure de la Région.

## CHAPITRE 01.

## DIVERS..

Non réparti économiquement.

01.01	Affaires économiques	Dépenses de toute nature en vue d'organiser les relations extérieures de la Région et de promouvoir son commerce extérieur .....	10,0	-	-
01.02	Affaires économiques	Dépenses de toute nature pour la Maison de la Wallonie et de la Communauté française au Québec .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre 01.			10,0	-	-
Totaux pour la section 44.			10,0	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 45.					
Exploitation des ressources naturelles.					
CHAPITRE 01.					
DIVERS.					
Non réparti économiquement.					
01.01	Affaires économiques	Dépenses de toute nature en vue de rechercher et d'exploiter les ressources naturelles .....	1,0	-	-
Totaux pour le chapitre 01.			1,0	-	-
Totaux pour la section 45.			-	1,0	1,0

## Section 90.

Charges de la Dette de la Région.

43.01	-	Intérêts de la dette régionale non spécialement affectée, y compris les charges accessoires (pour mémoire)	-	-	-
43.20	-	Intérêts des prêts consentis par le Crédit communal de Belgique à titre de préfinancement des subventions allouées aux pouvoirs publics régionaux et locaux, en matière de travaux (abattoirs) (pour mémoire) .....	-	-	-
43.21	-	Intérêts des prêts consentis par le Crédit communal de Belgique à titre de préfinancement des subventions allouées aux pouvoirs publics régionaux et locaux, en matière de travaux d'épuration des eaux usées (pour mémoire) .....	-	-	-
43.22	-	Intérêts des prêts consentis par le Crédit communal de Belgique à titre de préfinancement des subventions allouées aux pouvoirs publics régionaux et locaux, en matière de travaux de voirie, bâtiments, etc. (pour mémoire) .....	-	-	-

## TITRE I.- DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
43.30	-	Subventions aux industries à titre de d'intervention de l'Etat dans les charges d'intérêts des emprunts contractés auprès d'organismes financiers agréés pour le financement d'études et de réalisations en matière de prévention de la pollution des eaux industrielles (pour mémoire) .....	-	-	-
43.61	-	01. Subvention à la Société nationale du Logement et à la Société nationale terrienne pour leur permettre de couvrir :  - les intérêts qu'elles doivent à leurs prêteurs jusqu'à concurrence de la différence entre le montant total des intérêts et la quote-part annuelle d'intérêt mise à leur charge; - les primes de remboursement qu'elles ont consenties à leurs prêteurs; - la charge supplémentaire résultant pour elles de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée sur le prix de la construction (pour mémoire) ..	-	-	-
43.62	-	Paiement aux organismes de financement de l'intérêt qui leur est dû sur les sommes qu'ils ont payées pour compte de l'Etat, à titre de primes accordées par celui-ci, aux constructeurs et aux acheteurs de logements sociaux (pour mémoire) .....	-	-	-
Totaux pour la section 46.			-	-	-
Totaux pour le Titre I.			10 757,2	69,0	86,5

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## P A R T I E I.

CREDITS DESTINES A LA REALISATION  
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS.

## Section 31.

Politique générale  
et administration régionale.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achats de terrains et bâtiments dans le pays.

71.01	Travaux publics	Achat de terrains et bâtiments en vue de la construction du logement des futures administrations régionales (pour mémoire) .....	-	-	-
		Totaux pour le chapitre VII.	-	-	-
		Totaux pour la section 31.	-	-	-

## Section 32.

Recherche appliquée en matière économique.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de capitaux aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

61.01	Travaux publics	Contrats ou subventions en vue de la relance de l'économie (apurement du passé) .....	-	-	400,0
61.02	Travaux publics	Contrats ou subventions en vue de la relance de l'économie, programmes sectoriels de recherche - développement comprenant contrats, subventions ou apports de capitaux .....	-	455,0	230,0

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
61.03	Travaux publics	Transferts à l'article 66.06.B de la section particulière.- Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le F.E.D.E.R. ....	-	20,0	20,0
		Totaux pour le chapitre VI.	-	475,0	650,0
CHAPITRE VIII.					
OCTROIS DE CREDITS ET PARTICIPATIONS.					
Octrois de crédits et participations aux entreprises.					
81.01	Travaux publics	Apports de capitaux à des entreprises en vue de la relance de l'économie .....	-	-	40,0
81.06	Travaux publics	Participation dans la formation du capital de la Société régionale d'investissement pour la Wallonie .....	-	-	-
		Totaux pour le chapitre VIII.	-	-	40,0
		Totaux pour la section 32.	-	475,0	690,0
Section 33.					
Aménagement du territoire. Rénovation urbaine et rurale.					
CHAPITRE V.					
TRANSFERTS DE CAPITAUX A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.					
Transferts de capitaux aux entreprises.					
Travaux subsidiés et reconstruction.					
51.02	Travaux publics	Travaux de plantation, plantations d'essai et aménagements d'espaces verts sur les biens privés prévus aux 6° et 7° de l'article 2 de l'arrêté royal du 28 octobre 1960 .....	-	1,0	1,0
		Totaux pour le chapitre V.	-	1,0	1,0

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
CHAPITRE VI.					
TRANSFERTS DE CAPITAUX A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.					
Transferts de capitaux aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.					
Travaux subsidiés et reconstruction.					
61.01	Travaux publics	Transfert à l'article 60.02 de la section particulière en vue de créer des réserves foncières, soit par acquisition, soit par subsides aux organismes publics et pouvoirs subordonnés, soit par avances récupérables à ces mêmes organismes et pouvoirs .....	-	-	-
61.03	Travaux publics	Exécution de la loi du 27 juin 1978 relative à la rénovation des sites wallons (transfert à l'article 60.04 de la section particulière) .....	400,0	-	-
61.20	Agriculture	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application des lois sur le remembrement des biens ruraux .....	-	180,0	300,0
Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.					
Urbanisme.					
63.01	Travaux publics	Subsides aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (apurement des engagements antérieurs) .	-	40,0	300,0
63.02	Travaux publics	01. Elaboration et réalisation de plans d'aménagement et de schémas directeurs pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles .....	-	-	-
		02. Subsides aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour la rénovation urbaine .....	-	113,0	61,0
		03. Subsides aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour la rénovation rurale .....	-	55,0	27,5
		04. Subsides aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour les espaces verts publics .....	-	15,0	7,5
Totaux pour le chapitre VI.			400,0	403,0	696,0

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
CHAPITRE VII.					
INVESTISSEMENTS (CIVILS).					
Achats de terrains et bâtiments dans le pays.					
Urbanisme.					
71.01	Travaux publics	Acquisition d'immeubles nécessaires à la réalisation par la Région des projets de plans d'aménagement régionaux, de secteur et communaux .....	-	-	-
Construction de bâtiments dans le pays.					
72.01	Travaux publics	Modernisation, aménagement, constructions, plantations, frais de toute nature relatifs à la rénovation de la cité du Bois-du-Luc .....	-	20,0	20,0
Construction de routes et travaux hydrauliques.					
73.11	Travaux publics	Aménagement des espaces verts publics .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre VII.			-	20,0	20,0
Totaux pour la section 33.			400,0	424,0	717,0
Section 34.					
Expansion économique régionale.					
CHAPITRE VI.					
TRANSFERTS DE CAPITAUX A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.					
Transferts de capitaux aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.					
61.05	Travaux publics	Crédits à verser au Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale en vue de l'acquisition et de l'aménagement de terrains industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès .....	50,0	-	-
Totaux pour le chapitre VI.			50,0	-	-
Totaux pour la section 34.			50,0	-	-

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 36.					
Logement.					
CHAPITRE V.					
TRANSFERTS DE CAPITAUX A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.					
Transferts de capitaux aux entreprises. Travaux subsidiés et reconstruction.					
51.02	Travaux publics	Crédit destiné à financer le surcoût d'investissements en matière de logements sociaux en vue de couvrir des innovations visant à réduire le coût de fonctionnement	-	-	-
51.03	Travaux publics	Participation de la Région dans le surcoût résultant du caractère expérimental du chantier de Tubize réalisé par la S.N.L. ....	-	8,9	8,9
51.04	Travaux publics	Prise en charge par la Région des charges d'intérêts résultant de l'acquisition des biens immeubles appartenant à la S.A. des Charbonnages d'Aiseau Presles par la société agréée "La Cité Farciennoise" .....	-	0,8	0,8
51.06	Travaux publics	Exécution de l'article 33 du Code du Logement annexé à l'arrêté royal du 10 décembre 1970 confirmé par la loi du 2 juillet 1971.- Frais d'élaboration des projets, réalisation et surveillance des travaux (Fonds Brunfaut .....	-	1 250,0	1 250,0
Totaux pour le chapitre V.			-	1 259,7	1 259,7
Totaux pour la section 36.			-	1 259,7	1 259,7
Section 38.					
Enlèvement et traitement de déchets solides.					
CHAPITRE VI.					
TRANSFERTS DE CAPITAUX A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.					
Transferts de capitaux aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.					
61.87	Santé publique et Famille	Transfert au Fonds de la lutte contre les nuisances dans la Région wallonne .....	-	-	-

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.					
63.84	Santé publique et Famille	Subventions pour la création ou l'extension de centres de traitements de déchets .....	-	575,0	420,0
Totaux pour le chapitre VI.			-	575,0	420,0
Totaux pour la section 38.			-	575,0	420,0
Section 40.					
Politique de l'eau et de l'environnement.					
CHAPITRE V.					
TRANSFERTS DE CAPITAUX A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.					
Transferts de capitaux aux entreprises.					
51.80	Santé publique et Famille	Subsides à la Société nationale des distributions d'eau, aux administrations publiques subordonnées ou aux associations d'administrations publiques subordonnées pour études et exécution de travaux généralement quelconques relatifs à l'établissement, l'extension, le remaniement de distributions d'eau, de stations d'épuration d'eau potable .....	-	150,0	200,0
51.89	Santé publique et Famille	Indemnités de réparation à payer par la Région en application de l'article 6 de la loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux souterraines .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre V.			-	150,0	200,0

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
<b>CHAPITRE VI.</b>					
<b>TRANSFERTS DE CAPITAUX A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.</b>					
Transferts de capitaux aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.					
61.85	Santé publique et Famille	Transfert au Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale .....	-	-	-
61.86	Santé publique et Famille	Transfert au Fonds destiné à la lutte contre les nuisances .....	-	-	-
Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.					
63.01	Santé publique et Famille	Achats et subventions pour sonomètres .....	1,0	-	-
63.20	Agriculture	Subsides aux pouvoirs publics subordonnés :			
		01. pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole .....	-	50,0	75,0
		02. pour l'amélioration du régime hydrologique des terres agricoles .....	-	50,0	75,0
63.84	Santé publique et Famille	Subsides aux administrations subordonnées, aux associations d'administrations subordonnées et aux sociétés d'épuration des eaux usées prévues par l'article 8 de la loi du 26 mars 1971 pour l'exécution de tous travaux relatifs à l'épuration des eaux d'égouts et à l'amélioration de l'état des eaux.- Subsides pour la restructuration de réseaux de distribution, la préparation des productions à partir du capital hydrique, y compris la protection .....	-	710,0	2 100,0
63.86	Santé publique et Famille	Assainissement des cours d'eau, étendues d'eau et attenants .....	-	-	-
63.90	Santé publique et Famille	Subventions spécifiques pour travaux de démergement ....	-	500,0	225,0
Totaux pour le chapitre VI.			1,0	1 310,0	2 475,0

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
CHAPITRE VII.					
INVESTISSEMENTS (CIVILS).					
Achats de terrains et bâtiments dans le pays.					
71.80	Santé publique et Famille	Achat de terrains et bâtiments en vue de la protection des eaux souterraines susceptibles d'être utilisées pour la distribution d'eau alimentaire .....	-	-	-
Construction de routes et travaux hydrauliques.					
73.20	Agriculture	Dépenses relatives à des travaux exécutés par la Région en matière de cours d'eau non navigables et de water-ringues .....	-	90,0	90,0
73.30	Santé publique et Famille	Investissements relatifs à l'environnement en ce compris l'air, le bruit et la radioactivité .....	-	16,0	10,0
73.80	Santé publique et Famille	Construction du réseau des conduites d'adduction de l'eau du barrage de Nisramont vers les réseaux communaux de la province de Luxembourg .....	-	40,0	20,0
Totaux pour le chapitre VII.			-	146,0	120,0
Totaux pour la section 40.			1,0	1 606,0	2 795,0

## Section 41.

Chasse, pêche et forêts.  
Conservation de la nature.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés.

63.60	Agriculture	Subsides aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers ..	-	30,0	35,0
Totaux pour le chapitre VI.			-	30,0	35,0

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonnan- cement
CHAPITRE VII.					
INVESTISSEMENTS (CIVILS).					
Achats de terrains et bâtiments dans le pays.					
71.60	Agriculture	Acquisitions de biens immobiliers destinés à agrandir le domaine privé de la Région; quote-part de la Région dans l'acquisition de forêts indivisés .....	-	-	4,0
Construction de routes et travaux hydrauliques.					
73.60	Agriculture	Dépenses d'investissement de toute nature en rapport avec :			
		a) l'augmentation de la production et du revenu des forêts domaniales et avec leur aménagement .....	-	48,0	48,0
		b) l'aménagement et la gestion scientifique des réserves naturelles domaniales et privées .....	-	4,5	4,5
Totaux pour le chapitre VII.			-	52,5	56,5
Totaux pour la section 41.			-	82,5	91,5

## Section 42.

Politique énergétique.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de capitaux aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

61.01	Affaires économiques	Contrats, subventions ou transferts en vue d'investissements matériels et immatériels .....	-	570,0	395,0
61.02	Affaires économiques	Dépenses de toute nature en vue du développement de la pisciculture industrielle .....	-	5,0	5,0
Totaux pour le chapitre VI.			-	575,0	400,0

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Construction de routes et travaux hydrauliques.

73.20	Affaires économiques	Dépenses d'investissements de toute nature en rapport avec la politique énergétique .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre VII.			-	-	-

## CHAPITRE VIII.

## OCTROIS DE CREDITS ET PARTICIPATIONS.

Octrois de crédits et participations aux entreprises.

81.01	Affaires économiques	Apports de capitaux à des entreprises en vue de l'économie d'énergie et du recyclage des résidus .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre VIII.			-	-	-
Totaux pour la section 42.			-	575,0	400,0

## Section 43.

Relations avec les pouvoirs locaux.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.

Travaux subsidiés et reconstruction.

63.02	Travaux publics	Subsides en faveur de l'exécution de travaux ressortissant du Ministère de la Justice (fabriques d'église) .	-	18,0	9,0
-------	-----------------	--	---	------	-----

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
63.06	Travaux publics	Subventions accordées pour la réparation des dégâts causés au domaine public des communes par des calamités	-	-	-
63.08	Travaux publics	Subsides ou interventions dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 francs .....	-	3,5	3,5
		Totaux pour le chapitre VI.	-	21,5	12,5
		Totaux pour la section 43.	-	21,5	12,5

## Section 45.

Exploitation des ressources naturelles.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de capitaux aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

61.01	Affaires économiques	Contrats, subventions ou transferts en vue d'investissements matériels et immatériels .....	-	6,0	12,0
		Totaux pour le chapitre VI.	-	6,0	12,0

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Construction de routes et travaux hydrauliques.

73.20	Affaires économiques	Dépenses d'investissement de toute nature en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles .....	-	6,0	13,0
		Totaux pour le chapitre VII.	-	6,0	13,0

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonnan- cement
CHAPITRE VIII.					
OCTROIS DE CREDITS ET PARTICIPATIONS.					
Octrois de crédits et participations aux entreprises.					
81.01	Affaires économiques	Apports de capitaux à des entreprises en vue de l'ex- ploitation des ressources naturelles .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre VIII.			-	-	-
Totaux pour la section 45.			-	12,0	25,0
Section 51.					
Crédits parallèles.					
CHAPITRE 01.					
DIVERS.					
Non réparti économiquement.					
01.01	Travaux publics	Subventions octroyées ou contrats conclus en exécution des décisions du Comité ministériel des Affaires wal- lonnes ou de l'Exécutif régional wallon pour l'utili- sation des crédits dits parallèles .....	-	-	-
01.06	Travaux publics	Acquisition d'immeubles et de terrains nus ou bâtis; équipement et aménagement, prise en charge d'intérêts relatifs à des emprunts, pour construction ou achat de logements, subventions pour installations industriel- les, autres dépenses de toute nature .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre 01.			-	-	-
Totaux pour la section 51.			-	-	-
Totaux pour le Titre II, Partie I.			451,0	5 030,7	6 410,7

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## P A R T I E II.

CREDITS QUI NE SONT PAS DESTINES A LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS.

## Section 02.

Dépenses de Cabinet du Président de l'Exécutif régional wallon.

## CHAPITRE VII.

INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

74.01	-	Dépenses patrimoniales du Cabinet .....	1,5	-	-
		Totaux pour le chapitre VII.	1,5	-	-
		Totaux pour la section 02.	1,5	-	-

## Section 03.

Dépenses de cabinet du Ministre de l'Economie wallonne.

## CHAPITRE VII.

INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

74.01	-	Dépenses patrimoniales du Cabinet .....	5,5	-	-
		Totaux pour le chapitre VII.	5,5	-	-
		Totaux pour la section 03.	5,5	-	-

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## Section 04.

Dépenses de cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne, chargé de la Tutelle et des Relations extérieures.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

74.01	-	Dépenses patrimoniales du Cabinet .....	13,5	-	-
		Totaux pour le chapitre VII.	13,5	-	-
		Totaux pour la section 04.	13,5	-	-

## Section 05.

Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour le Budget et l'Energie.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

74.01	-	Dépenses patrimoniales du Cabinet .....	11,8	-	-
		Totaux pour le chapitre VII.	11,8	-	-
		Totaux pour la section 05.	11,8	-	-

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## Section 06.

Dépenses de cabinet du Ministre des Technologies nouvelles et des P.M.E., de l'Aménagement du Territoire et de la Forêt pour la Région wallonne.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

74.01	-	Dépenses patrimoniales du Cabinet .....	4,7	-	-
		Totaux pour le chapitre VII.	4,7	-	-
		Totaux pour la section 06.	4,7	-	-

## Section 07.

Dépenses de cabinet du Ministre de la Région wallonne pour l'Eau, l'Environnement et la Vie rurale.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

74.01	-	Dépenses patrimoniales du Cabinet .....	10,5	-	-
		Totaux pour le chapitre VII.	10,5	-	-
		Totaux pour la section 07.	10,5	-	-

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Section 08.					
Dépenses de Cabinet du Ministre de la Région wallonne pour le Logement et l'Informatique.					
CHAPITRE VII.					
INVESTISSEMENTS (CIVILS).					
Achat de biens meubles durables.					
74.01	-	Dépenses patrimoniales du Cabinet .....	4,0	-	-
Totaux pour le chapitre VII.			4,0	-	-
Totaux pour la section 08.			4,0	-	-
Section 31.					
Politique générale et administration régionale.					
CHAPITRE VII.					
INVESTISSEMENTS (CIVILS).					
Achats de biens meubles durables.					
74.01	Travaux publics	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre .....	1,0	-	-
Totaux pour le chapitre VII.			1,0	-	-
Totaux pour la section 31.			1,0	-	-

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## Section 32.

Recherche appliqué en matière économique.

## CHAPITRE VIII.

## OCTROIS DE CREDITS ET PARTICIPATIONS.

Octrois de crédits et participations aux entreprises.

81.03	Affaires économiques	Subventions et avances récupérables pour la fabrication de prototypes et pour les recherches de technologie avancée .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre VIII.			-	-	-
Totaux pour la section 32.			-	-	-

## Section 33.

Aménagement du territoire.  
Rénovation urbaine et rurale.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achats de biens meubles durables.

74.01	Travaux publics	Achats de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre .....	1,0	-	-
74.29	Travaux publics	Démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.- Travaux exécutés pour compte de tiers (pour mémoire) ....	-	-	-
Totaux pour le chapitre VII.			1,0	-	-

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonnan- cement

## CHAPITRE VIII.

## OCTROIS DE CREDITS ET PARTICIPATIONS.

Octrois de crédits à l'intérieur du secteur public.

84.20	Agriculture	Avances récupérables à la Société nationale terrienne en vue de l'exécution des lois relatives au remembrement légal des biens ruraux .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre VIII.			-	-	-
Totaux pour la section 33.			1,0	-	-

## Section 34.

Expansion économique régionale.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de capitaux aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

61.06	Affaires économiques	Transfert au Fonds d'Expansion économique et de reconversion régionale.- Secteur Affaires économiques :			
		- application des lois d'expansion .....	5 890,0	-	-
		- restructurations et interventions spéciales (décisions de l'Exécutif postérieures au 30 juin 1982)	400,0	-	-
		- fonds de rénovation industrielle, part régionale (décisions de l'Exécutif postérieures au 30 juin 1982) .....	200,0	-	-
61.07	Classes moyennes	Transfert au Fonds d'Expansion économique et de reconversion régionale.- Secteur Classes moyennes .....	80,0	-	-
61.08	Agriculture	Transfert au Fonds d'Expansion économique et de reconversion régionale.- Secteur Agriculture .....	-	-	-
Totaux pour le chapitre VI.			6 570,0	-	-

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achats de biens meubles durables.

74.20	Travaux publics	Achat de mobilier et moyens de transport terrestre .....	1,0	-	-
		Totaux pour le chapitre VII.	1,0	-	-
		Totaux pour la section 34.	6 571,0	-	-

## Section 36.

## Logement.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

## Transferts de capitaux aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

61.60	Travaux publics	Paiement des primes entières et fractionnées allouées aux constructeurs et acheteurs d'habitations sociales et de petites propriétés terriennes (60.29.A) .....	1,0	-	-
61.62	Travaux publics	Amortissement des sommes payées pour compte de l'Etat aux constructeurs et aux acheteurs de logements, à titre de primes accordées par la Région .....	234,0	-	-
61.90	Travaux publics	Allocation en vue de permettre à la Société nationale du logement et à la Société nationale terrienne :			
		01. de rembourser leurs emprunts à terme fixe arrivés à échéance .....	-	-	-
		02. de couvrir la différence entre les amortissements dus par elles à leurs prêteurs sur leurs emprunts remboursables par annuités et la quote-part d'amortissement qu'elles ont à supporter elles-mêmes .....	-	-	-

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
61.91	Travaux publics	Subsides en faveur des communes qui procèdent à l'acquisition ou à l'expropriation d'immeubles insalubres ...	-	-	-
		Totaux pour le chapitre VI.	235,0	-	-
		Totaux pour la section 36.	235,0	-	-
Section 38.					
Enlèvement et traitement de déchets solides.					
CHAPITRE VI.					
TRANSFERTS DE CAPITAUX A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.					
Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.					
63.20	Santé publique et Famille	Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Région dans les charges d'amortissement d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux .....	3,1	-	-
		Totaux pour le chapitre VI.	3,1	-	-
		Totaux pour la section 38.	3,1	-	-
Section 40.					
Politique de l'eau et de l'environnement.					
CHAPITRE V.					
TRANSFERTS DE CAPITAUX A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.					
Transferts de capitaux aux entreprises.					
51.30	Santé publique et Famille	Subventions aux industries à titre d'intervention de la Région dans les charges d'amortissement des emprunts			

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
		contractés auprès d'organismes financiers agréés pour le financement d'études et de réalisations en matière de prévention de la pollution des eaux industrielles	47,0	-	-
		Totaux pour le chapitre V.	47,0	-	-
CHAPITRE VI.					
TRANSFERTS DE CAPITAUX A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.					
Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.					
63.30	Santé publique et Famille	Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Région dans les charges d'amortissement d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux .....	105,0	-	-
		Totaux pour le chapitre VI.	105,0	-	-
CHAPITRE VIII.					
OCTROIS DE CREDITS ET PARTICIPATIONS.					
Octrois de crédits à l'intérieur du secteur public.					
84.01	Santé publique et Famille	Avances récupérables aux stations d'épuration .....	100,0	-	-
		Totaux pour le chapitre VIII.	100,0	-	-
		Totaux pour la section 40.	252,0	-	-

## TITRE II.- DÉPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonnan- cement
Section 41.					
Chasse, pêche et forêts. Conservation de la nature.					
CHAPITRE VII.					
INVESTISSEMENTS (CIVILS).					
Achats de biens meubles durables.					
74.03	Agriculture	Achat de mobilier, de matériel spécial pour laboratoires et de matériel divers non livrables par l'O.C.F. ....	6,0	-	-
Totaux pour le chapitre VII.			6,0	-	-
Totaux pour la section 41.			6,0	-	-
Section 43.					
Relations avec les pouvoirs locaux.					
CHAPITRE VI.					
TRANSFERTS DE CAPITAUX A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.					
Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.					
Travaux subsidiés et reconstruction.					
63.01	Travaux publics	Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Région dans les charges d'amortissement d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le finance- ment de travaux .....	155,0	-	-
Totaux pour le chapitre VI.			155,0	-	-
Totaux pour la section 43.			155,0	-	-

## TITRE II.- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs.)

Art.	Département ordonnateur	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonnan- cement
Section 90.					
Charges de la Dette de la Région.					
63.01	-	Amortissement de la dette régionale non spécialement affectée (pour mémoire) .....	-	-	-
63.02	-	Remboursement de la dette régionale non spécialement affectée (pour mémoire) .....	-	-	-
63.62	-	Amortissement des sommes payées pour compte de la Région aux constructeurs et aux acheteurs de logements, à titre de primes accordées par la Région (pour mémoire) .....	-	-	-
63.90	-	Allocation en vue de permettre à la Société nationale du Logement et à la Société nationale terrienne :			
		01. de rembourser leurs emprunts à terme fixe arrivés à échéance (pour mémoire) .....	-	-	-
		02. de couvrir la différence entre les amortissements dus par elles à leurs prêteurs sur leurs emprunts remboursables par annuités et la quote-part d'amortissement qu'elles ont à supporter elles-mêmes (pour mémoire) .....	-	-	-
63.92	-	Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Région dans les charges d'amortissement d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (pour mémoire) .....	-	-	-
63.93	-	Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Région dans les charges d'amortissement d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (pour mémoire) .....	-	-	-
63.95	-	Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Région dans les charges d'amortissement d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959) (pour mémoire) .....	-	-	-
		Totaux pour la section 90.	-	-	-
		Totaux pour le Titre II, Partie II.	7 275,6	-	-
		Totaux pour le Titre II.	7 726,6	5 030,7	6 410,7
		Totaux pour les Titres I et II.	18 483,8	5 099,7	6 497,2

BUDGET DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1982.

TITRE IV.- SECTION PARTICULIERE.

(En millions de francs.)

Département ordonnateur	Article	Littéra	Mode de dis- position	LIBELLES	Solde au 1er jan- vier 1982	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décem- bre 1982
----------------------------	---------	---------	-----------------------------	----------	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------	-----------------------------------

PARTIE I.  
OPERATIONS COURANTES

Section 31.

Politique générale  
et administration régionale.

CHAPITRE III.

FONDS ALIMENTES  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES.

Travaux publics	66	05	B	Fonds de la Région wallonne .....	10,0	-	-	10,0
Totaux pour le chapitre III.					10,0	-	-	10,0
Totaux pour la section 31.					10,0	-	-	10,0

Section 32.

Recherche appliquée en matière économique.

CHAPITRE III.

FONDS ALIMENTES  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES.

Affaires économiques	66	06	B	Fonds destiné à la réalisation de programmes particu- liers financés par le F.E.D.E.R. ....	-	20,0	20,0	-
Totaux pour le chapitre III.					-	20,0	20,0	-
Totaux pour la section 32.					-	20,0	20,0	-

## TITRE IV.- SECTION PARTICULIERE.

(En millions de francs.)

Département ordonnateur	Article	Littéra	Mode de dis- position	LIBELLES	Solde au 1er jan- vier 1982	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décem- bre 1982
----------------------------	---------	---------	-----------------------------	----------	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------	-----------------------------------

## Section 33.

Aménagement du territoire.  
Rénovation urbaine et rurale.

## CHAPITRE III.

FONDS ALIMENTES  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES.

Travaux publics	66	03	A	Fonds destiné au paiement des dépenses résultant de l'application de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, modifiée par les lois des 22 avril 1970 et 22 décembre 1970 .....	10,0	-	-	10,0
Totaux pour le chapitre III.					10,0	-	-	10,0
Totaux pour la section 33.					10,0	-	-	10,0

## Section 34.

Expansion économique régionale.

## CHAPITRE I.

FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT  
PAR DES CREDITS BUDGETAIRES.

	60	01	A	Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale (arrêté royal N° du 18 avril 1967) :				
Affaires économiques				01. Secteur Affaires économiques .....	0,7	1 950,0	1 950,0	0,7
Classes moyennes				02. Secteur Classes moyennes .....	-	900,0	900,0	-
Agriculture				03. Secteur Agriculture .....	17,0	20,0	37,0	-
Totaux pour le chapitre I.					17,7	2 870,0	2 887,0	0,7
Totaux pour la section 34.					17,7	2 870,0	2 887,0	0,7

## TITRE IV.- SECTION PARTICULIERE.

(En millions de francs.)

Département ordonnateur	Article	Littéra	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1er janvier 1982	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre 1982
Section 36.								
Logement.								
CHAPITRE I.								
FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT PAR DES CREDITS BUDGETAIRES.								
Fonds national du Logement - Région wallonne.								
Travaux publics	60	21	A	Subsides à la Société nationale du Logement et à la Société nationale terrienne .....	-	-	-	-
Travaux publics	60	22	A	Exécution de l'article 76 du Code du Logement concernant l'octroi d'avantages pour des logements insalubres, insuffisants ou inadaptés .....	-	-	-	-
Travaux publics	60	23	A	Exécution de l'article 76 du Code du Logement concernant l'octroi d'allocations de déménagement, de loyer et d'installation en faveur de personnes qui quittent un logement insalubre ou inadapté .....	-	-	-	-
Travaux publics	60	24	A	Intérêt mis en charge de l'Etat pour les prêts consentis par le Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique (loi du 15 avril 1949) .....	-	-	-	-
Travaux publics	60	25	A	Remises d'intérêt accordées aux ouvriers mineurs.- Sommes dues à titre de garantie de bonne fin aux sociétés de crédits intervenantes .....	-	-	-	-
Travaux publics	60	26	A	Remboursement aux sociétés de constructions agréées par la Société nationale du Logement, des remises de loyer qu'elles sont tenues d'accorder à leurs locataires, chefs de familles nombreuses .....	-	-	-	-
Travaux publics	60	27	A	Divers.- Part d'intérêts et d'amortissement à verser aux Sociétés nationales pour l'acquisition, l'expropriation et les travaux d'aménagement d'immeubles salubres et insalubres, notamment en application de l'article 74 du Code du Logement .....	-	-	-	-
Travaux publics	60	28	A	Paiement aux organismes de financement de l'intérêt qui leur est dû sur les sommes qu'ils ont payées pour compte de l'Etat à titre de primes accordées par celui-ci, aux constructeurs et aux acheteurs de logements sociaux (arrêté royal du 10 août 1967) ..	-	-	-	-
Totaux pour le chapitre I.					-	-	-	-
Totaux pour la section 36.					-	-	-	-

## TITRE IV.- SECTION PARTICULIERE.

(En millions de francs.)

Département ordonnateur	Article	Littéra	Mode de dis- position	LIBELLES	Solde au 1er jan- vier 1982	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décem- bre 1982
----------------------------	---------	---------	-----------------------------	----------	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------	-----------------------------------

## Section 41.

Chasse, pêche et forêts.  
Conservation de la nature.

## CHAPITRE III.

FONDS ALIMENTES  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES.

Agriculture	66	03	C	Fonds piscicole (loi du 1er juillet 1954) .....	7,5	18,5	22,8	3,2
Totaux pour le chapitre III.					7,5	18,5	22,8	3,2
Totaux pour la section 41.					7,5	18,5	22,8	3,2
Totaux pour la Partie I.					25,2	2 888,5	2 909,8	3,9

## PARTIE II.

## OPERATIONS DE CAPITAL.

## Section 31.

Politique générale  
et administration régionale.

## CHAPITRE III.

FONDS ALIMENTES  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES.

Travaux publics	66	04	A	Fonds général de garantie régionale .....	-	-	-	-
Travaux publics	66	05	A	Fonds de la Région wallonne .....	-	-	-	-
Totaux pour le chapitre III.					-	-	-	-
Totaux pour la section 31.					-	-	-	-

## TITRE IV.- SECTION PARTICULIERE.

(En millions de francs.)

Département ordonnateur	Article	Littéra	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1er janvier 1982	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre 1982
Section 33.								
Aménagement du territoire. Rénovation urbaine et rurale.								
CHAPITRE I.								
FONDS ALIMENTS PRINCIPALEMENT PAR DES CREDITS BUDGETAIRES.								
Travaux publics	60 02	A		Intervention en vue de créer des réserves foncières, soit par acquisition, soit par subsides aux organismes publics et pouvoirs subordonnés, soit par avances récupérables à ces mêmes organismes et pouvoirs .....	108,0	-	-	108,0
Travaux publics	60 04	A		Fonds de rénovation des sites wallons (exécution de la loi du 27 juin 1978) .....	367,0	400,0	700,0	67,0
Travaux publics	63 01	A		Fonds destiné à l'octroi d'avances récupérables à la Société nationale terrienne en vue de l'exécution des articles 56 et 57 du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux et de l'article 76 de la loi du 12 juillet 1976 relative au remembrement légal de biens ruraux lors de l'exécution de grands travaux d'infrastructure .....	70,0	-	-	70,0
Travaux publics	66 01	A		Fonds destiné à l'affectation du concours du F.E.O.G.A. relatif aux dépenses effectuées par la Région en matière de remembrement et d'irrigation (pour mémoire) .....	-	-	-	-
Totaux pour le chapitre I.					545,0	400,0	700,0	245,0
Totaux pour la section 33.					545,0	400,0	700,0	245,0

## TITRE IV.- SECTION PARTICULIERE.

(En millions de francs.)

Département ordonnateur	Article	Littéra	Mode de disposition	L I B E L L E S	Solde au 1er janvier 1982	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre 1982
Section 34.								
Expansion économique régionale.								
CHAPITRE I.								
FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT PAR DES CREDITS BUDGETAIRES.								
	60	01	A	Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale :				
Affaires économiques				01. Secteur Affaires économiques (lois d'expansion)	583,0	5 890,0	6 473,0	-
Classes moyennes				02. Secteur Classes moyennes .....	47,0	80,0	127,0	-
Travaux publics				03. Secteur Travaux publics .....	717,0	50,0	767,0	-
Agriculture				04. Secteur Agriculture .....	50,0	-	50,0	-
Affaires économiques				05. Secteur finances .....	150,0	-	-	150,0
Affaires économiques				06. Secteur Affaires économiques, restructurations	-	400,0	400,0	-
Affaires économiques				07. Secteur Affaires économiques, fonds de rénovation industrielle .....	-	200,0	200,0	-
(Les traitements et indemnités imputables sur ce sous-littéra peuvent être liquidés sous forme de dépenses fixes.)								
Totaux pour le chapitre I.					1 547,0	6 620,0	8 017,0	150,0
Totaux pour la section 34.					1 547,0	6 620,0	8 017,0	150,0

## TITRE IV.- SECTION PARTICULIERE.

(En millions de francs.)

Département ordonnateur	Article	Littéra	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1er janvier 1982	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre 1982
Section 36.								
Logement.								
CHAPITRE I.								
FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT PAR DES CREDITS BUDGETAIRES.								
Fonds national du Logement - Région wallonne.								
Travaux publics	60	29	A	Paiement de primes fractionnées et complémentaires allouées aux constructeurs et acheteurs d'habitations sociales et de petites propriétés terriennes (art. 61.02) .....	-	-	-	-
Travaux publics	60	30	A	Paiement aux organismes de financement de l'amortissement des sommes qu'ils ont payées pour compte de l'Etat, aux constructeurs et aux acheteurs de logements sociaux, à titre de primes accordées par l'Etat (arrêté royal du 10 août 1967) .....	-	-	-	-
Travaux publics	60	32	A	Interventions destinées à permettre le paiement des différences d'amortissement ou le remboursement d'emprunts de la Société nationale du Logement, ou de la Société nationale terrienne (art. 61.90) ....	-	-	-	-
Travaux publics	60	33	A	Paiement de subsides en faveur de communes qui procèdent à l'acquisition ou à l'expropriation d'immeubles insalubres (article 75 du Code du Logement) ...	-	-	-	-
Travaux publics	60	35	A	Interventions destinées à créer des réserves foncières pour la construction de logements sociaux ..	-	-	-	-
Totaux pour le chapitre I.					-	-	-	-
Totaux pour la section 36.					-	-	-	-

## TITRE IV.- SECTION PARTICULIERE.

(En millions de francs.)

Département ordonnateur	Article	Littéra	Mode de dis- position	LIBELLES	Solde au 1er jan- vier 1982	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décem- bre 1982
----------------------------	---------	---------	-----------------------------	----------	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------	-----------------------------------

## Section 38.

Enlèvement et traitement de déchets solides.

## CHAPITRE I.

FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT  
PAR DES CREDITS BUDGETAIRES.

Santé publique et Famille	60	08	A	Fonds destiné à la lutte contre les nuisances dans la Région wallonne .....	368,0	-	300,0	68,0
Totaux pour le chapitre I.					368,0	-	300,0	68,0
Totaux pour la section 38.					368,0	-	300,0	68,0

## Section 40.

Politique de l'eau et de l'environnement.

## CHAPITRE I.

FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT  
PAR DES CREDITS BUDGETAIRES.

Santé publique et Famille	60	01	A	Fonds d'expansion économique et de reconversion ré- gionale (arrêté royal N° 1 du 18 avril 1967) .....	312,0	-	300,0	12,0
Santé publique et Famille	60	04	A	Fonds destiné à la lutte contre les nuisances dans la Région wallonne .....	519,0	-	500,0	19,0
Totaux pour le chapitre I.					831,0	-	800,0	31,0
Totaux pour la section 40.					831,0	-	800,0	31,0

## TITRE IV.- SECTION PARTICULIERE.

(En millions de francs.)

Département ordonnateur	Article	Littéra	Mode de dis- position	LIBELLES	Solde au 1er jan- vier 1982	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décem- bre 1982
----------------------------	---------	---------	-----------------------------	----------	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------	-----------------------------------

## Section 41.

Chasse, pêche et forêts.

## CHAPITRE III.

FONDS ALIMENTES  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES.

Agriculture	66	05	B	Fonds de reconstitution et de rationalisation du pa- trimoine forestier de la Région .....	21,0	-	-	21,0
Totaux pour le chapitre III.					21,0	-	-	21,0
Totaux pour la section 41.					21,0	-	-	21,0
Totaux pour la Partie II.					3 312,0	7 020,0	9 817,0	515,0
Totaux pour le Titre IV.					3 337,2	9 908,5	12 726,8	518,9

Art.	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonnann- cement

## COMPLEXE DU BARRAGE DE NISRAMONT.

## TITRE I.

## Dépenses courantes.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

## (DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.)

## § 1.- Salaires et charges sociales.

11.03	Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents de travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - y compris celles relatives à des créances antérieures, ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service) .....	14,0	-	-
11.04	Allocations généralement quelconques du personnel .....	1,0	-	-
	Totaux pour le § 1.	15,0	-	-

## § 2.- Achats de bien meubles non durables et de services.

12.01	Honoraires des avocats et des médecins.- Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales.- Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat.- Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures) .....	0,5	-	-
12.02	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien .....	4,0	-	-
12.03	Fourniture de biens et de services : frais de bureau, transport, impôt, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration .....	8,0	-	-

## TITRE V.- ENTREPRISE D'ETAT.

(En millions de francs.)

Art.	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordonnann- cement
12.05	Indemnités généralement quelconques au personnel pour charges réelles et dégâts matériels ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux) .....	0,1	-	-
	Totaux pour le § 2.	12,6	-	-
	Totaux pour le chapitre I.	27,6	-	-
CHAPITRE II.				
INTERETS ET PROFITS D'ENTREPRISES.				
21.01	Intérêts sur apports (pour mémoire) .....	-	-	-
	Totaux pour le chapitre II.	-	-	-
	Totaux pour le Titre I.- Dépenses courantes.	24,0	-	-
TITRE II.				
Dépenses de capital.				
CHAPITRE VII.				
INVESTISSEMENTS (CIVILS).				
Achats de biens meubles durables.				
74.01	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre ..	1,0	-	-
	Totaux pour le chapitre VII.	1,0	-	-
	Totaux pour le Titre II.	1,0	-	-
	Totaux pour les Titres I et II.	28,6	-	-

## TITRE V.- ENTREPRISE D'ETAT.

(En millions de francs.)

Art.	L I B E L L E S	Par article	Total
RECETTES.			
CHAPITRE I.			
RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES.			
16.01	Vente d'eau, d'électricité et divers .....	16,6	
	Totaux pour le chapitre I.		16,6
CHAPITRE VI.			
DIVERS.			
Non réparti économiquement.			
08.01	Subvention de l'Etat .....	12,0	
08.02	Dotation unique de l'Etat pour fonds de roulement (pour mémoire) .....	-	
08.03	Affectation de fonds en souffrance (pour mémoire) .....	-	
	Totaux pour le chapitre VI.		12,0
	Totaux généraux pour les recettes.		28,6

Vu pour être annexé au projet de décret du 12 mai 1982.

Le Ministre-Président de la Région wallonne,  
chargé de la Tutelle et des Relations extérieures,

André DAMSEAUX

Le Ministre de l'Economie wallonne,

Jean-Maurice DEHOUSSE

Le Ministre de la Région wallonne  
pour le Budget et l'Energie,

Philippe BUSQUIN

Le Ministre des Technologies nouvelles et des  
P.M.E., de l'Aménagement du Territoire et  
de la Forêt pour la Région wallonne,

Melchior WATHELET

Le Ministre de la Région wallonne pour l'Eau,  
l'Environnement et la Vie rurale,

Valmy FEAUX

Le Ministre de la Région wallonne pour  
le Logement et l'Informatique,

André BERTOUILLE